

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique\*.

HRO a fait face durant septembre 2023 à un manque d'observateurs et n'a donc pas été en mesure de suivre l'ensemble des expulsions à la frontière franco-britannique. Les chiffres avancés dans ce présent bulletin sont donc à prendre comme extrême minima.

### Chiffres concernant les expulsions des lieux de vie informels :



**Au moins 49 expulsions de 8 lieux de vie informels**



**Au moins 7 personnes exilées arrêtées lors des expulsions**



**Au moins 45 mineur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s rencontré.e.s\*\***



**Au moins 62 tentes dont 8 remplies d'affaires personnelles et 19 bâches volées**



**Au moins 4 sacs de couchage volés**



**Au moins 7 vélo volé**

Dans le cadre de la politique de « lutte contre les points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou des affaires personnelles\*\*\*. Dans le Calais, un lieu de récupération des affaires a été mis en place sans que les personnes ne soient informées systématiquement de son existence par les membres de la Préfecture ou les forces de l'ordre. HRO a reçu plusieurs témoignages de personnes qui affirment ne pas avoir été mises au courant du système de récupération des affaires.

Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.



**Durant les opérations d'expulsions, les membres HRO ont été témoins d'intimidations violentes envers les personnes exilées. En assumant pleinement le caractère non-exhaustif, nous avons documenté entre autres les intimidations suivantes perpétrées par les forces de l'ordre à l'encontre des personnes exilées durant les expulsions du mois septembre 2023.**

**Lors de toutes les opérations, HRO a noté le surarmement des forces de l'ordre qui sont très souvent équipées de LBD, de bombes lacrymogènes, de tonfas, de boucliers, de casques... Cet armement est intimidant et disproportionné au regard des opérations dont il est question.**

*A plusieurs reprises, le 4, le 6, le 11 et le 15 septembre, les forces de l'ordre ont **filmées les équipes HRO avec leurs téléphones personnels.***

*Le 11 septembre, des membres de la société de nettoyage APC ont été aperçus en train de **lacérer des tentes à l'aide d'un couteau.** Le même jour, un agent de la Police Nationale **donne des coups de pieds à un homme se trouvant encore dans sa tente.***

*Le 13 septembre un CRS a été observé entrain **d'uriner sur un lieu de vie** pendant l'expulsion.*

*Le 20 septembre, un CRS a donné un **coup de matraque** sur téléphone d'une personne exilée, rendant **inutilisable** l'utilisation d'une partie de son écran.*

*Le 28 septembre, la présence de **plusieurs familles avec enfants** a été observée. La **Croix Rouge** signale que "**plein de matériel**" ont été saisis (n'étant pas présent sur cette opération, HRO ne les a pas comptabilisé dans ce présent rapport).*

### Harcèlement des observateur.rice.s lors des expulsions :

#### Plusieurs tentatives d'intimidation :



**Les entraves à l'observation sont nombreuses. Sans compter les périmètres arbitrairement déployés pour empêcher l'observation des opérations par les membres HRO, 21 tentatives d'intimidation et/ou d'entraves ont été enregistrées. Parmi celles-ci, les membres HRO ont été filmé.e.s sans avoir été prévenu.e.s au préalable au moins 6 fois, dont 4 fois avec des téléphones personnels, et se sont vu.e.s contrôler leur identité à 4 reprises.**

*Le 11 septembre, un agent de la Police National **cache l'objectif des téléphones HRO** pour empêcher la prise de vue sur les saisies.*

*Le 20 septembre, un CRS (dont le RIO n'est pas visible) revient nous demander nos papiers d'identité car HRO est "**en train de prendre des photos de fonctionnaires de police sur la voie publique sans flouter les visages**", en arguant qu'il s'agit d'une infraction. **Ceci est bien évidemment faux**, filmer la police reste un droit citoyen.*

*Le 20 septembre également, un CRS vient nous parler pour nous demander "**vous nous suivez partout?**" et nous proposer de **rejoindre leurs rangs.***

\* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

\*\* Nombre de MNA auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par l'association ECPAT (non mandatée par le département) au mois de septembre alors qu'i.elles étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

\*\*\*Lors de chaque opération d'expulsions, les affaires personnelles des personnes en situation d'exil sont saisies par les agents de la société privée APC, mandatée par l'Etat, sous la supervision des forces de l'ordre.